PROGRAMME ASIE

# TAÏWAN EN AFRIQUE : UN ANACHRONISME EN VOIE DE RÉSORPTION ?

PAR **Xavier AURÉGAN**

CHERCHEUR INDÉPENDANT AFFILIÉ AU CENTRE DE RECHERCHES ET D'ANALYSES GÉOPOLITIQUES (CRAG)

ASSOCIÉ AU CONSEIL QUÉBÉCOIS D'ÉTUDES GÉOPOLITIQUES (CQEG, LAVAL, CANADA)

AVRIL 2017

ASIA FOCUS #27

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

Les Afriques ont été – et le sont encore pour partie – considérées comme des périphéries et des marges, si ce n'est des «non-lieux » (Colleyn et Dozon, 2008). Pourtant, des traites à aujourd'hui, n'ont-elles pas participé à la marche du monde, notamment économique ? Diplomatiquement, politiquement et donc d'un point de vue géopolitique, les 54 États constituant désormais les Afriques comptent. Individuellement, à l'échelle des États, et collectivement, à l'échelle du continent, ils ont participé à forger des puissances : coloniales et économiques hier, « émergentes » aujourd'hui. Parmi elles, la Chine populaire est sans contexte la plus observée actuellement. Les échanges commerciaux, les investissements, l'aide et les prestations de service chinois en Afrique participent tous au rehaussement des relations sino-africaines et Asie-Afrique depuis les années 1990 (Aurégan, 2016/c). Néanmoins, les relations entre les capitales africaines et la Chine n'ont pas toujours et uniquement été orientées vers Pékin. Taipei a effectivement tenté de concurrencer la Chine « rouge » entre les années 1950 et 1990.

Cette proposition de document de recherche aborde deux cas d'étude, après une brève remise en perspective des reconnaissances africaines croisées entre la République de Chine, Taïwan et la République populaire de Chine (RPC).

## LES DEUX TEMPS DE TAÏWAN EN AFRIQUE

En termes de reconnaissances croisées entre la Chine populaire, Taïwan et l'Afrique, plusieurs informations peuvent être retirées. La République de Chine a ainsi, par deux fois, proposé/imposé un « double jeu » au continent : avant 1971 dans un premier temps et dans les années 1990 dans un second. La reconnaissance de Taïwan par divers États africains (Carte 1) s'effectue majoritairement avant l'admission de la Chine populaire au sein de l'enceinte onusienne. Entre 1958 et 1970, 19 États africains reconnaissent Taïwan, soit pour la première fois pour 14 d'entre eux, soit après avoir déjà noué des relations avec Pékin (5 États). Dans les années 1990, 11 États font partie de cette deuxième vague taïwanaise mais deux seulement ont maintenu des relations officielles en 2017 : le Swaziland et le Burkina Faso ; le Swaziland ayant toujours reconnu Taïwan depuis 1968.

Si la première session de reconnaissances taïwanaises s'achève avec la résolution 2758 d'octobre 1971 (Figures 1 et 2), la seconde intervient à la fin des années 1980, alors que la Chine populaire est davantage concentrée sur l'évolution politico-économique endogène et ses réformes. Il est possible de corréler ce second temps de Taïwan en Afrique avec plusieurs évènements majeurs, tant chinois qu'internationaux : Tian'anmen, la guérilla du Xinjiang, la chute du mur berlinois et la dissolution de l'URSS. Avec cette dernière, l'expectative amène certaines capitales africaines à douter de leur orientation diplomatique ; d'autant que sous contrôle des institutions de Bretton Woods, elles sont à la recherche de capitaux et de soutiens financiers de tous ordres. Les évolutions liées à la République de Chine peuvent également être un des leviers ayant favorisé le double-jeu africain avec les « deux Chine ». À la fin des années 1980, Taipei est secouée par une mobilisation intellectuelle et populaire exigeant la démocratisation du régime, du Kuomintang, et une plus grande liberté en général. Ces mouvements se traduisent par la levée de la loi martiale (1987) et par la censure de la presse (1988). Comme en Afrique, l'heure est au pluralisme politique et aux

remises en cause afférentes. Les Taïwanais regardent *a fortiori* de l'autre côté du détroit et la question du statut se pose avec prégnance depuis cette période – bien que depuis les années 1970, la loi contre la subversion ait maintes fois empêché les débats connexes. Cette seconde période taïwanaise en Afrique s'achève avec le basculement de Pretoria vers Pékin, alors que l'Afrique du Sud reconnaissait Taïwan depuis 1960. Pour la puissance africaine, la compétition entre Taïwan et Pékin a débuté dès 1991 avec la visite du ministre des Affaires étrangères Qian Qichen ; elle s'achève par conséquent le 1er janvier 1998, lorsque les Sud-africains reconnaissent l'existence d'une seule Chine, à savoir la Chine populaire.

Parmi les 19 États africains s'étant rapprochés de Taipei entre 1958 et 1970, deux d'entre eux ont alterné entre les « deux Chine », puisque l'actuelle République démocratique du Congo (RDC) officialise ses relations avec Taïwan en 1960, avant d'opter pour la Chine en 1961 et, la même année, revenir vers Taipei. Quant à la République centrafricaine, après avoir reconnu Taïwan en 1962 et changé en 1964, Bangui succombe une seconde fois aux appels de l'île en 1968. Le cas de Madagascar est quelque peu différent, ayant « accordé » une représentation à Taipei jusqu'en 2000 et fermé cette dernière sous pression chinoise après la visite de Hu Jintao en 1999. Une certaine symétrie est observable entre les documents suivants (Carte 1), puisque les États opposés à Pékin en 1971 sont les mêmes qui jouèrent ou qui joueront, après cette date, ce double jeu diplomatique ; à l'exception notable du Swaziland donc, et celle plus critiquable de Madagascar.

Une autre corrélation peut être faite entre les documents exprimant la diplomatie taïwano-chinoise en Afrique (Carte 1) et les échanges commerciaux entre Taïwan, la Chine et l'Afrique (Carte 2). Pour Taipei – comme pour Pékin du reste –, les échanges commerciaux cumulés entre 1995 et 2015 mettent en exergue l'Afrique du Sud et l'Angola, États ayant effectivement reconnu Taïwan ; mais également le Congo-Brazzaville, le Nigeria ou l'Égypte qui ne l'ont jamais reconnu. Ses actuels partenaires (Burkina Faso, Swaziland et Sao Tomé-et-Principe) se révèlent marginaux. En définitive, en écartant le facteur diplomatique, les commerces sino-africains et taïwano-africains présentent de grandes similitudes (Afrique du Sud, Angola, Congo, Nigeria, et Afrique du Nord). Le Malawi, avant-dernier État à avoir rompu avec Taïwan en 2007, a par exemple commercé pour 222 millions de dollars en vingt années. On comprend mieux ce virage en observant ses rapports économiques avec la Chine populaire, avec laquelle environ 1,6 milliard de dollars furent échangés sur la même période. Par ailleurs, cet écart est très inférieur à celui enregistré entre le principal relai politique taïwanais, à savoir Ouagadougou, avec qui il convient de multiplier par dix le rapport (de 253 millions avec Taïwan à 2,5 milliards de dollars avec la Chine).

Compte tenu de ces statistiques et en y ajoutant le poids (géo)politique de Pékin, pourquoi favoriser envers et contre tous ce partenariat anachronique que l'on pourrait aisément considérer comme inutile, voire contreproductif ? Les cas burkinabé et ivoirien offrent certains éléments de réponse exploitables à l'échelle régionale, soit pour l'ensemble des États africains entrés dans ce ballet diplomatique sino-taïwanais. En tout état de cause, Burkinabè, Malawites, Santoméens, Gambiens et Zimbabwéens devaient se sentir relativement seuls – mais choyés – lors du Sommet Taïwan-Afrique du 9 septembre 2007.

Sous-entendue dans les paragraphes précédents, la démarche taïwanaise mérite quelques précisions supplémentaires. Pour les dirigeants de la Chine nationaliste, en particulier Chiang Kaï-chek (1887-1975), l'Afrique représentait bien davantage qu'une manière de contrarier Pékin. Les États africains ont ainsi représenté une bouée de sauvetage, au même titre que les Sud-Américains. Reconnue par la majorité des États en 1949 (environ 70), l'île ne l'est plus que par 21 États sur 193 membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2017. Cette lente et impitoyable mise à l'écart a connu deux parenthèses, deux bouffées d'oxygène, qui se sont toutes deux fermées par deux blessures symboliques : l'accession de Pékin au Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) et la reconnaissance par l'Afrique du Sud post-apartheid de la Chine continentale. À l'international, la survie et l'existence de Taïwan dépendent étroitement de ces réseaux diplomatiques officiels et officieux. De ce fait, la République de Chine a dû s'adapter pour répondre aux attentes de quelques pays la reconnaissant, ainsi que pour se démarquer de la Chine continentale. À cet égard, Taïwan s'est beaucoup inspiré du Japon, premier État asiatique à être « revenu » en Afrique après le basculement de 1991 (dissolution de l'URSS). Le contenu de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) qui se déroule tous les cinq ans a également été très observé par les diplomates taïwanais.

Contrairement à la Chine populaire qui, avant 2008, n'en a pas fait état d'une manière explicite dans sa coopération avec l'Afrique (Aurégan, 2016/a), Taïwan a adopté les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), puis les Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations unies. Nombre d'objectifs, et notamment les premiers, sont effectivement au cœur de l'aide taïwanaise. Se démarquant de Pékin, Taipei a entériné un cadre juridique et législatif très strict qui ressemble davantage au Japon ou aux États occidentaux, tous membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE) et tenus de respecter ses règles. Dans ce cadre, alors que la Chine populaire œuvre très majoritairement seule et lie son aide, Taipei respecte la Déclaration de Paris (2005) sur l'efficacité de l'Aide publique au développement (APD). Par ailleurs, Taïwan s'appuie et collabore avec les organisations internationales (Banque mondiale, Banque africaine de développement – BAD –, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO, etc.).

Par conséquent, pour les deux capitales chinoises il faut à tout prix se différencier, ce que confirme Michel Ching-Long Lu, le représentant de Taïwan en France :

> « Il est vrai que l'influence de la Chine continentale en Afrique ne cesse de s'accroître ; mais conformément à notre « diplomatie flexible », l'objet de nos missions en Afrique n'est plus de combattre la RPC, mais de consolider les liens avec nos alliés diplomatiques en renforçant les coopérations bilatérales. Quant aux pays non alliés, nous tâchons de renforcer avec eux des relations commerciales, culturelles et scientifiques, tout en mettant l'accent sur le développement des droits de l'homme et de l'humanitaire, ce qui nous distingue de la RPC […] comme Taïwan reste un pays d'économie libre, notre gouvernement n'interfère pas dans les affaires des entreprises privées en matière d'investissement à l'étranger » (Ching-Long Lu, 2011 : 379).

Si la diplomatie est incontournable, le commerce est indispensable. Taïwan a donc développé toute une série d'institutions, d'organisations et de rencontres afin d'entretenir des liens informels avec les États africains qui le reconnaissent ou non. Ainsi, l'*International Cooperation and Development Fund* (ICDF), *The Taiwan-Africa Business Association* (TABA), *The Taiwan External Trade Development Council* (TAITRA), *The Taiwan Africa Industry Development Association* (TAIDA) ou *The Taiwan-Africa Progressive Partnership Forum* figurent parmi les leviers taïwanais en Afrique. Deux études de cas mettent en perspective ce double jeu africain vis-à-vis des deux Chine : le Burkina Faso, qui reconnait encore en 2017 la République de Chine, et son voisin ivoirien, qui l'a reconnu entre 1960 et 1983.

**Carte 1 : Le jeu des deux Chine et le vote de la résolution 2758 vus d'Afrique**

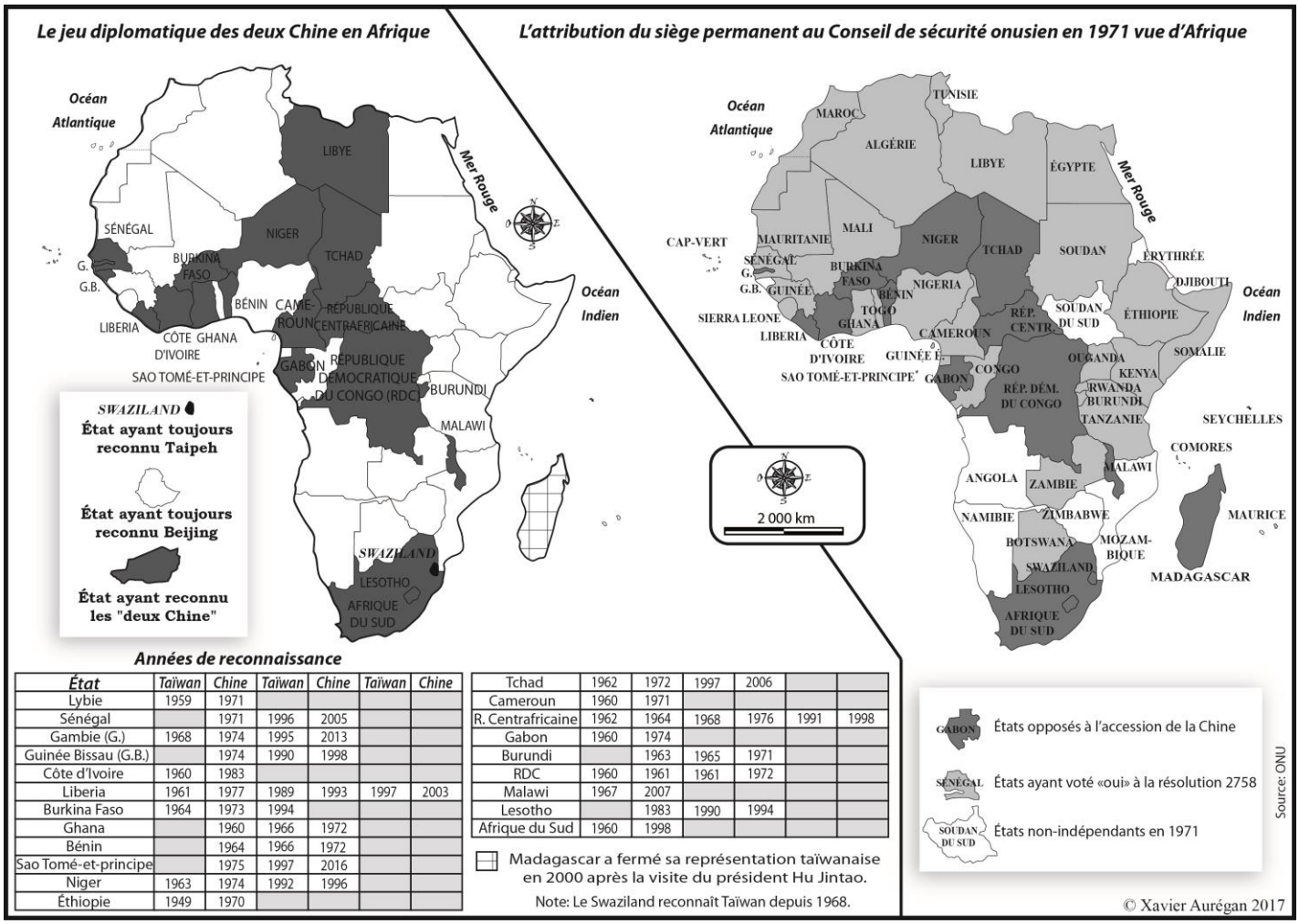


| État | Taïwan | Chine | Taïwan | Chine | Taïwan | Chine |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lybie | 1959 | 1971 | | | | |
| Sénégal | | 1971 | 1996 | 2005 | | |
| Gambie (G.) | 1968 | 1974 | 1995 | 2013 | | |
| Guinée Bissau (G.B.) | | 1974 | 1990 | 1998 | | |
| Côte d'Ivoire | 1960 | 1983 | | | | |
| Liberia | 1961 | 1977 | 1989 | 1993 | 1997 | 2003 |
| Burkina Faso | 1964 | 1973 | 1994 | | | |
| Ghana | | 1960 | 1966 | 1972 | | |
| Bénin | | 1964 | 1966 | 1972 | | |
| Sao Tomé-et-principe | | 1975 | 1997 | 2016 | | |
| Niger | 1963 | 1974 | 1992 | 1996 | | |
| Éthiopie | 1949 | 1970 | | | | |
| Tchad | 1962 | 1972 | 1997 | 2006 | | |
| Cameroun | 1960 | 1971 | | | | |
| R. Centrafricaine | 1962 | 1964 | 1968 | 1976 | 1991 | 1998 |
| Gabon | 1960 | 1974 | | | | |
| Burundi | | 1963 | 1965 | 1971 | | |
| RDC | 1960 | 1961 | 1961 | 1972 | | |
| Malawi | 1967 | 2007 | | | | |
| Lesotho | | 1983 | 1990 | 1994 | | |
| Afrique du Sud | 1960 | 1998 | | | | |

**Figure 1 : Reconnaissances sino et taïwano-africaines entre 1956 et 2016**

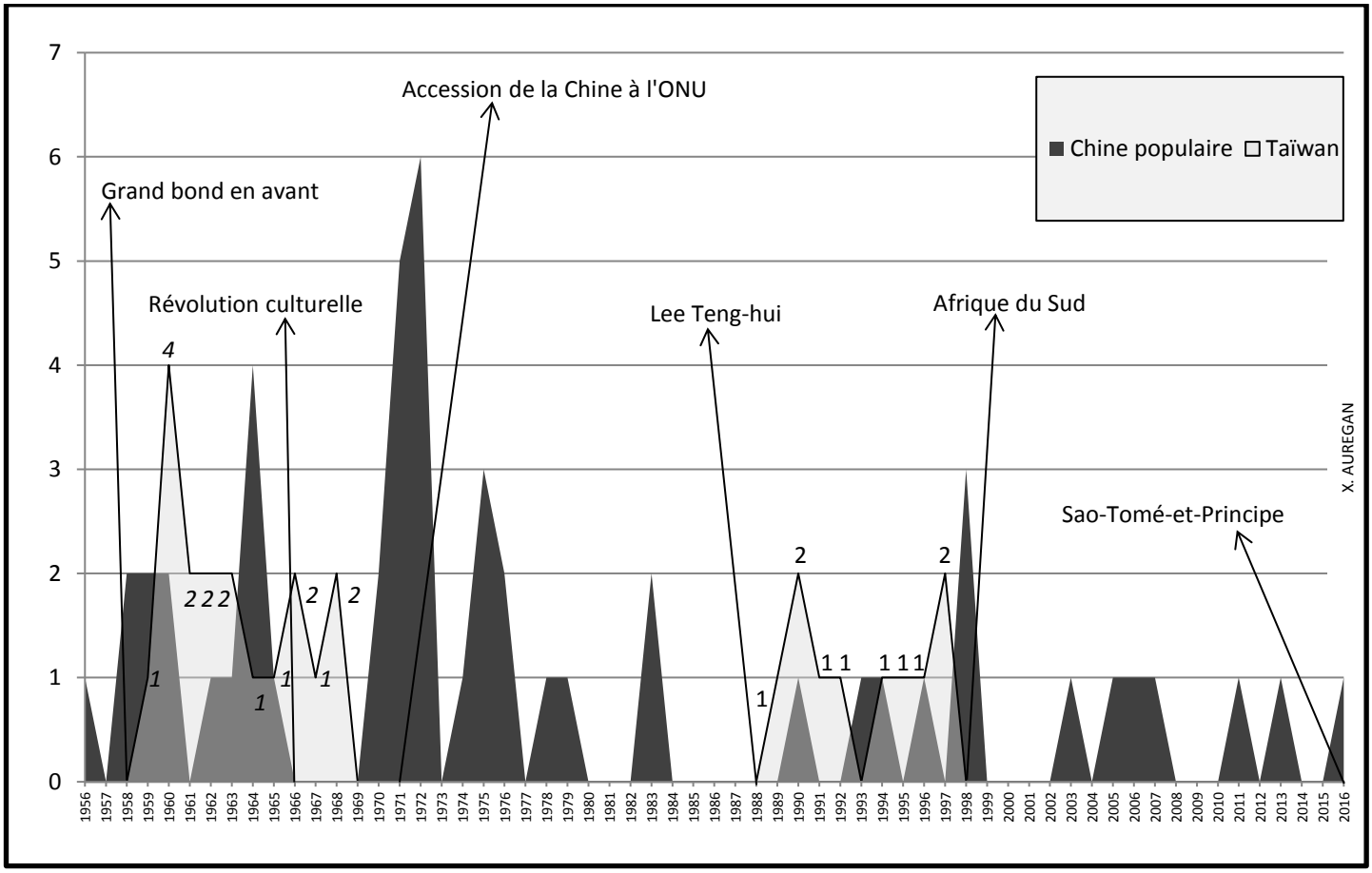


**Figure 2 : Reconnaissances sino-africaines en 1971 et 1972**

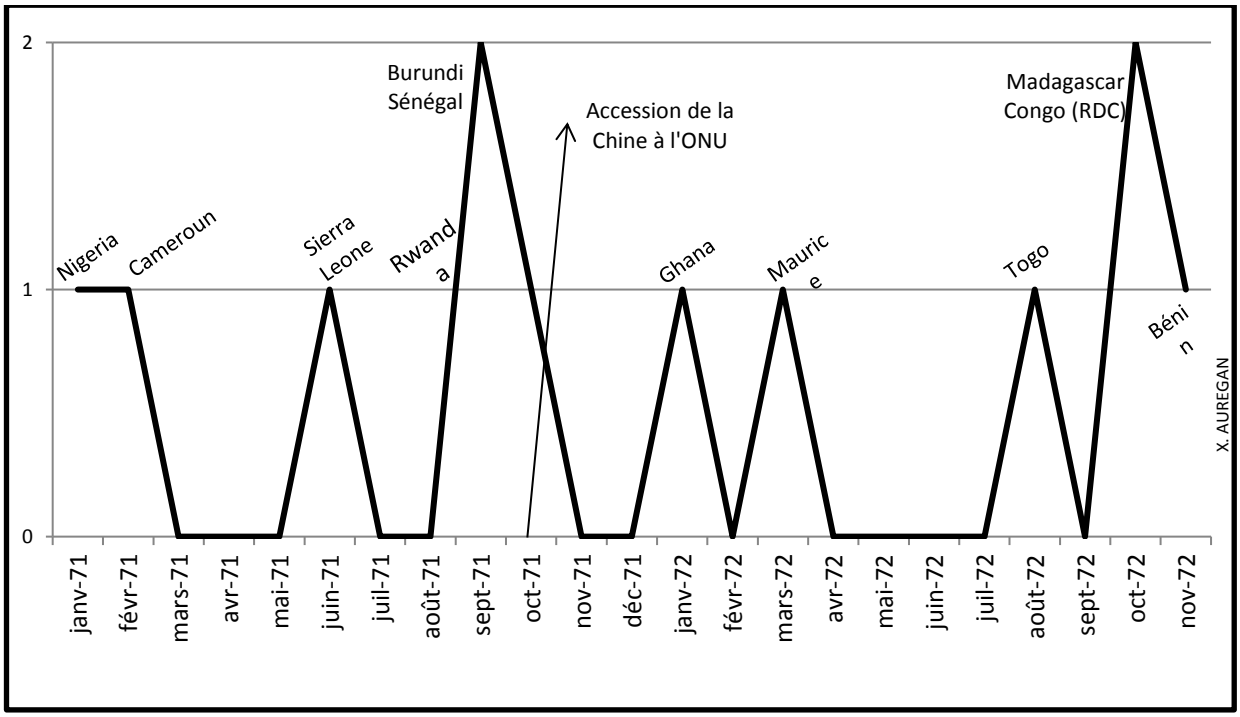

**Carte 2 : Commerce cumulé entre Taïwan, la Chine et l'Afrique (1995-2015)**

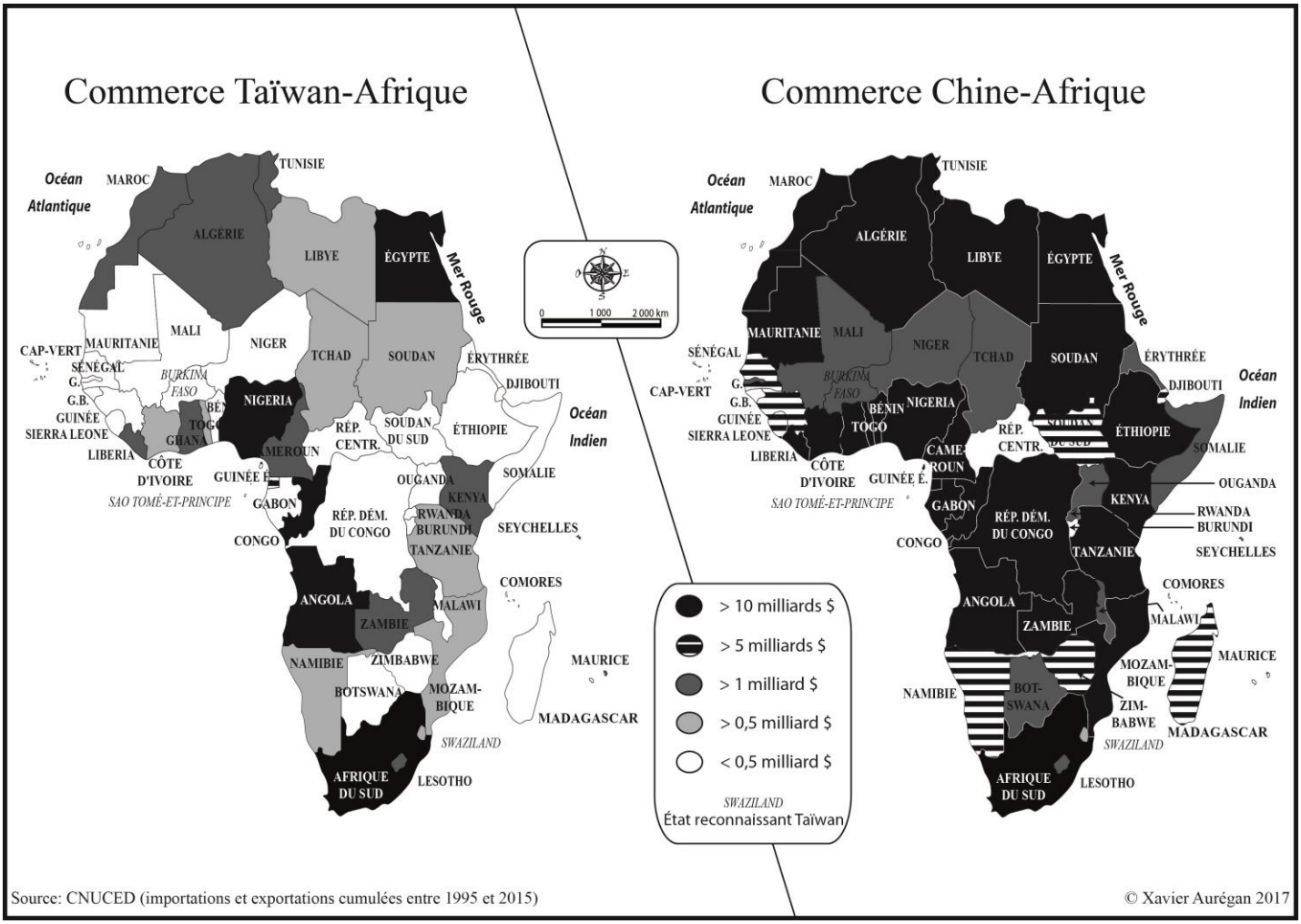


## LE BURKINA FASO, L' « EXCEPTION » AFRICAINE ENTRE LES DEUX CHINE

Quelques mois après l'obtention du siège permanent onusien, la Chine populaire entreprend les démarches inhérentes à la reconnaissance bilatérale avec Ouagadougou. Du 15 septembre 1973 au 4 février 1994, la capitale burkinabée fut assurément liée à Pékin, nonobstant une coopération modeste, tant en termes de projets qu'en valeur. Les cinq présidents successifs entreprenaient et prolongeaient alors, à l'image du voisin ivoirien une décennie plus tard, une relation *a priori* non souhaitée, le Burkina Faso étant l'un des quinze États africains à s'opposer au vote de 1971. Anecdotique, un courrier daté du 10 septembre 1971 et adressé au ministre des Affaires étrangères, Joseph Conombo, par le secrétaire d'État étasunien William Pierce Rogers, incitait la Haute-Volta – ancienne dénomination – à refuser le projet de résolution albanais (Aurégan, 2011 : 381-390). Rogers proposait d'entériner la double représentation sino-taïwanaise mais cette dernière solution n'ayant été retenue, l'actuel Burkina Faso vota contre la résolution. Selon Alaba Ogunsanwo (1974 : 254-255), la décision collective d'évincer Taïwan et de faire entrer Pékin seul à l'ONU, allant à l'encontre des recommandations américaines, fut décrite comme un pur « moment

d'infamie » par la délégation étasunienne. L'auteur précise que le gouvernement américain a appelé ou visité la quasi-totalité des membres onusiens afin de faire pencher la balance vers cette double représentation. Cette défaite (par 76 votes contre 35, avec 17 abstentions) fut également une réussite française mais surtout chinoise : une véritable consécration pour Zhou Enlai, « l'architecte de la politique étrangère chinoise ».

Au Burkina Faso, Maurice Yaméogo (président de 1959 à 1966) avait toutefois entretenu des relations avec Pékin avant l'officialisation des relations bilatérales, c'est-à-dire durant la première coopération taïwano-burkinabée (1964-1973). Par conséquent, cet État ouest-africain est l'un des six à avoir reconnu par deux fois la République de Chine. Puisque la Chine populaire ne détient pas le monopole du pragmatisme, le « pays des hommes intègres » réagissait donc aux changements de statut des « deux Chine », en se rapprochant de la « populaire » et au détriment de la « république ». Si les conditions de la reconnaissance taïwanaise de 1964 sont inconnues - les archives locales n'ayant gardé les traces écrites connexes -, celle de 1994 intervient pour des raisons strictement économiques. Plus qu'économiques d'ailleurs, ces raisons tiennent plutôt à la corruption étatique menée en Afrique par les divers gouvernements taïwanais. Selon les recherches effectuées *in situ* à Ouagadougou, outre les promesses effectuées envers Blaise Compaoré relatives à l'aide au développement et à la coopération taïwano-burkinabée, l'éviction de Pékin est due à plusieurs « cadeaux » offerts par le gouvernement de la République de Chine.

Si certains doutes peuvent habiter les esprits quant aux jeux diplomatiques africains ou sud-américains envers les deux Chine, le cas burkinabé ne souffre, lui, d'aucune ambiguïté. Dans un courrier daté du 4 août 1994 et spécifiquement envoyé au président burkinabè de l'époque, Blaise Campaoré, le consultant et courtier Alex Adjei - situé dans le quartier cossu londonien de Chelsea-, informe le premier représentant burkinabè que, tout travail méritant salaire, sa supposée entremise et son *lobbying* auprès des instances taïwanano-burkinabées devront être rémunérés, sous peine d'esclandre international :

> « L'année dernière, j'ai été dûment et officiellement reconnu comme un expert-conseil basé à Londres par un consultant taïwanais afin de solliciter et de négocier entre les gouvernements africains sélectionnés la possibilité de la reconnaissance et l'établissement de relations diplomatiques complètes avec le gouvernement de Taïwan […] en vertu de l'accord, mon organisation a été chargée de négocier une compensation financière pour le Burkina Faso par le gouvernement de Taïwan dans le cas de la reconnaissance officielle […] les propositions ont été soumises au ministre des Affaires étrangères […] il m'a été donné l'assurance complète par les consultants d'affaires taïwanais à Londres et à Taipei que toute nation africaine, qui accorde au gouvernement taïwanais la reconnaissance diplomatique, sera payée sous la table, un certain pourcentage des sommes en dollars américains en fonction de la population de ce pays. Dans le cas du Burkina Faso qui a une population de 9 millions [en 1994], nous sommes conscients que le gouvernement de Taïwan a mis à la disposition de votre gouvernement entre 50 et 60 millions de dollars y compris le don de trois grandes industries à mettre librement en place pour former des travailleurs locaux ».

« Avant qu'il ne soit trop tard », le correspondant réclame *in fine* 10 % « des sommes versées aux fonctionnaires du Burkina Faso », menaçant, le cas échéant, de révéler le marchandage à « l'ONU et aux organisations internationales »[1]. À la suite de ce document compromettant et étonnamment disponible à Ouagadougou, il est plus aisé de comprendre la volte-face du Sénégal d'Abdou Diouf en janvier 1996, ainsi que les autres infidélités africaines, passées comme suivantes. En gardant à l'esprit l'information inscrite, la reconnaissance du Lesotho en 1990 s'avère dérisoire en comparaison, si l'on tient compte des six millions de dollars offerts par Taïwan comme le suggère le courrier précité et qui intègre le facteur démographique. Pragmatisme, malhonnêteté et concussion-corruption sont plusieurs termes renforcés par la phrase rédigée, en janvier 1992, par l'ambassadeur burkinabè en Chine populaire :

> « Les rapports entre Pékin et Ouagadougou paraissent désormais si étroits que notre pays ne se permettrait pas de troquer la Chine-mère contre Taïwan comme l'ont déjà fait plusieurs États en contrepartie d'une fallacieuse manne financière ».

En 1973 pourtant, l'Ambassade taïwanaise installée à Ouagadougou ne tenait officiellement pas rigueur – et outre mesure – au gouvernement local de la fin de leur relation :

> « À la suite de la reconnaissance du régime de Pékin par la République de Haute-Volta […] la République de Chine, dans le total respect de la souveraineté voltaïque, a décidé de son côté de suspendre ses relations diplomatiques […] à compter de ce jour 23 octobre 1973. En conséquence, l'Ambassade de la République de Chine à Ouagadougou est d'ores et déjà fermée, et la Mission agricole chinoise [taïwanaise] quitte également la Haute-Volta »[2].

Nommer de manière explicite la Mission agricole taïwanaise n'est ni superflu, ni hasardeux, puisque cette dernière a effectivement réalisé de nombreux programmes repris par Pékin entre 1973 et 1994, puis par Taïwan depuis cette date (Carte 3). De fait, comme en Côte d'Ivoire et dans les autres pays africains ayant alternativement reconnu Taïwan et Pékin, les projets sont systématiquement repris par l'une ou l'autre partie chinoise après leur éviction. Les informations recueillies auprès des instances représentatives (ministères burkinabés et ambassade taïwanaise) étant limitées à la période post-1994 pour la coopération bilatérale Taïwan-Burkina Faso, l'écart constaté entre les deux coopérations et les deux « bailleurs » devrait de fait être augmenté, en incluant les programmes réalisés par Taipei entre 1964 et 1973. Malgré tout, en l'espace d'une quinzaine d'années[3], le volontarisme taïwanais n'est pas seulement de façade, sa coopération étant 51 fois supérieure à celle de la Chine continentale sur la période 1973-1994 (Tableau 1). La classification subjective de ce tableau, en répartissant les coopérations selon les ministères récipiendaires, tend à mettre en exergue les thématiques et domaines des aides chinoises, y compris celle de Pékin.

[1] Document nº 0972 des Archives nationales du Burkina Faso.
[2] Courrier nº 009768 du 23 octobre 1973 envoyé par l'Ambassade taïwanaise au ministère des Affaires étrangères de la Haute-Volta (Archives du MAE burkinabé).
[3] Entre 1994 et 2010, année de l'étude de terrain.

Concernant celle-ci et fort logiquement, les principaux accords de coopération et les investissements chinois remontent à la décennie 1970, lorsque plus de dix projets furent signés et entrepris. Il est ainsi possible de mentionner l'aménagement des vallées du Kou, de Banfora, du Sourou ou de la plaine de Banzon. La Chine a également réalisé l'adduction en eau des villes de Koudougou et de Ouagadougou, a créé plusieurs unités de production et étudiait la faisabilité de lignes de chemin de fer vers Tambao (Nord) ou Lomé (Togo). Ces projets de coopération furent ancrés dans l'accord économique et technique du 17 octobre 1973. Faisant l'objet d'un prêt de 15 années (1988), ils pouvaient – l'ont-ils été ? – être remboursés « par des marchandises voltaïques diverses ». Durant les 21 années de la coopération, 19 millions d'euros furent investis dans 36 projets, eux-mêmes encadrés par trois accords : celui de 1973 (100 millions de yuan ou 150 millions de dollars), celui de 1984 (35 millions de yuan ou 98 millions de dollars) et finalement de 1989 (50 millions de yuan ou 236 millions de dollars).

Du côté taïwanais - qui emploie les mêmes procédés usités par la Chine (prêts à taux nul ou préférentiels, dons, investissements) tout en étant membre du CAD de l'OCDE, qui peut compter sur une réserve de « volontaires » et qui déploie, à son échelle, les éléments du *soft power*[4]-, les Commissions mixtes biennales servent de plateformes de concertations et de suivis. Pierres angulaires, elles ont entre 1994 et 2010 mis en œuvre 68 projets pour un montant équivalent et estimé à près de 1 milliard d'euros. Afin d'obtenir certains éléments de comparaison et alors qu'au lendemain de la volte-face diplomatique, Taïwan reprend les projets abandonnés par Pékin – dont l'aménagement de 1 260 hectares dans la vallée du Kou –, Taipei « investit » notamment dans le renforcement de la formation professionnelle, la construction d'un centre hospitalier universitaire à Ouagadougou, les projets rizicoles « Pluvial i et ii » (7 500 hectares), la construction d'un échangeur à l'Est de la capitale ; mais également dans un programme de 1 000 forages, dans 350 terrains de football départementaux, un abattoir frigorifique ou encore l'approvisionnement en eau potable de cinq villes.

Quantitativement – 68 contre 36 – et qualitativement, par une meilleure répartition sur le territoire burkinabé et une plus grande diversification sectorielle, ces réalisations jouent un rôle à forte connotation sociale. Elles participent également au développement d'un État incapable d'assurer certains services publics de base (accès à l'eau et à électricité par exemple). En cela, cette partie de l'aide chinoise, taïwanaise comme continentale, peut être assimilée à la rente dont profitent un certain nombre d'États en Afrique subsaharienne (l'humanitaire au Niger par exemple).

Si les programmes taïwanais précédant la reconnaissance de la Chine continentale de 1973 étaient limités au secteur agricole, ceux des années 1990 et 2000 couvrent un spectre autrement plus large, du secteur informel (fonds d'appui au secteur informel), à la condition féminine (fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes), jusqu'au tourisme sanitaire (centre de repos et de remise en forme de Bagré). La coopération touche ainsi l'ensemble des domaines et secteurs : l'agriculture qui reste la porte d'entrée de Taïwan au Burkina et plus largement au Sud du Sahara, la santé, la

[4] Les Taïwanais ont effectivement la possibilité de faire leur service militaire à l'étranger. Taïwan dispose d'un Centre de promotion de la langue chinoise (CPLC) au cœur de la capitale ouagalaise ; son coût annuel est de 300 000 € et il emploie trois enseignants, en plus du directeur.

culture, la défense, le bâtiment et les infrastructures, l'éducation et la recherche, le sport, l'environnement, jusqu'à l'administration de l'État. Cette aide tous azimuts fut rendue possible par la politique et l'impulsion donnée par le président Lee Teng-hui, connu pour sa « diplomatie du chéquier ». Par ailleurs, il est plus aisé d'obtenir les informations liées à l'aide taïwanaise que celles de Pékin. C'est le cas *via* les entretiens effectués à l'ambassade mais également dans la presse nationale.

À l'image de la Chine populaire en Afrique avec les infrastructures, un domaine d'intervention monopolise l'aide taïwanaise au Burkina. De Bobo Dioulasso à Bambakari, le secteur agricole représente environ 82 % de la coopération, tandis que la santé et l'éducation ne forment, ensemble, que 10 %. L'aide offerte par Taipei est mieux répartie, du moins, touche un nombre de domaines plus vaste que son « homologue » chinois. En revanche, les temps, les contextes, les besoins locaux et les moyens en amont divergeant, les deux coopérations ne peuvent être comparées efficacement. Les montants des coopérations, exprimés en Francs CFA après dévaluation et en euros, mettent en exergue un net déséquilibre et plus exactement le poids qu'entendent donner les gouvernements respectifs au récipiendaire. Marginal et peu « utile » à Pékin, le Burkina Faso l'est d'autant plus à Taïwan, l'État enclavé représentant 92 %, de la population des trois États africains encore solidaires du dernier. Ne serait-ce que par ce facteur, Ouagadougou ne peut être qu'un partenaire à valoriser, et par voie de conséquence, la coopération bilatérale doit être exemplaire, sous peine de discrédit. L'État africain est d'ailleurs le plus peuplé des 21 reconnaissant encore, en 2017, la République de Chine.

**Tableau 1 : Les coopérations croisées Chine-Taïwan au Burkina Faso depuis 1973**

| Domaines | Taïwan (depuis 1994) | En % du total | Chine (1973-1994) | En % du total |
|---|---|---|---|---|
| Agricole | 524 554 871 | 82 | 4 050 000 000 | 32,4 |
| Infrastructures | 15 820 850 000 | 2,5 | 2 352 500 000 | 18,8 |
| Santé | 37 873 275 065 | 5,9 | | |
| Finances | 1 459 750 000 | 0,2 | | |
| Enseignement/Éduca | 33 586 100 000 | 5,3 | | |
| Emploi | 4 426 650 000 | 0,7 | | |
| Action sociale | 1 732 750 000 | 0,3 | | |
| Promotion de la | 1 082 600 000 | 0,2 | | |
| Ressources animales | 3 277 925 800 | 0,5 | | |
| Culture | 447 450 000 | 0,1 | | |
| Sports | 2 718 550 000 | 0,4 | | |
| Informations/Médias | 4 000 000 000 | 0,6 | | |
| Interministériel | 393 574 200 | 0,1 | | |
| Défense | 262 382 800 | 0,04 | | |
| Environnement | 393 574 200 | 0,1 | | |
| Administration | 999 263 660 | 0,2 | | |
| Présidence/Assemblé | 6 322 528 182 | 1 | | |
| Industriel | | | 325 000 000 | 2,6 |
| *Autres indéfinis* | | | *5 772 550 000* | *46,2* |
| Nombre de projets | 68 | | 36 | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Total en Francs CFA | 639 352 095 716 | | 12 500 000 000 | |
| Total en Euros | 974 685 986 | | 19 056 127 | |

Vitrine de Taïwan en Afrique et au-delà, le Faso peut compter et participe en sus à plusieurs instruments de la politique étrangère taïwanaise. Hormis les ONG - dont la fondation bouddhiste Tzu Chi qui construisit des abris pour les enfants des rues d'Abidjan en 1996 (Aicardi de Saint-Paul, 2009 : 272) –, Taïwan et ses affiliés s'appuient sur l'ICDF, la TABA et organise plusieurs colloques thématiques ; dont le *Toward Prosperity and Sustainable Development* ayant réuni 35 représentants de pays africains en 2007. Le tout en complément des Forums économiques Taïwan-Afrique, pendant des sommets Taïwan-Amérique Centrale. Les facteurs diplomatiques et démographiques étant fort logiquement ancrés dans les représentations taïwanaises et officielles, le prisme politique, troisième pilier intégré à cette analyse, prend une place considérable dans le cas burkinabé.

Au pouvoir durant un quart de siècle (1987-2014), Blaise Compaoré jouissait aux échelles régionales (Afrique de l'Ouest et continentale) d'une certaine légitimité. À de nombreuses reprises, cette dernière l'amenait à exercer un rôle de médiateur dans les conflits togolais et ivoiriens notamment. Sur la scène internationale, son soutien apporté à l'île asiatique lui permit d'obtenir un strapontin, inexistant si la Chine populaire disposait d'une ambassade à Ouagadougou. L'échange de bons procédés permettait à Taïwan de compter sur l'agitateur Campaoré dans ses revendications, et à celui-ci d'obtenir un soutien financier substantiel, la reconnaissance de 1994 et son contexte exprimant exactement cette double sollicitude économico-politique.

Au début de l'année 1994 d'une part, Ouagadougou, confrontée à de multiples difficultés budgétaires et économiques - dont le Programme d'ajustement structurel (PAS) mis en vigueur depuis mars 1991 ou à la dévaluation du franc CFA-, recherche éperdument des financements étrangers, de préférence non occidentaux. En tout état de cause, la Chine populaire ne semble pas disposée à lui proposer, bien que Compaoré ait été le premier dirigeant africain à se rendre en Chine après Tianan'men. Les impacts envisagés de la dépréciation monétaire et la situation économique générale du pays incitent le chef d'État burkinabè à choisir le seul partenaire capable de financer rapidement et sans condition – hormis sa reconnaissance – ses futurs « engagements nationaux » : Taïwan. Cette opportunité, à laquelle s'ajoute un certain nombre d'intérêts dont au moins un serait personnel, présente par ailleurs l'avantage de voir un « nouvel » acteur contribuer, d'une manière indirecte *a minima*, à la seconde partie du premier mandat officiel (1991-1998).

Par conséquent, Taïwan a participé à financer le programme politique de l'ex-dirigeant burkinabè. De plus, la Chine populaire voit d'un mauvais œil le détricotage du système sankariste. Ces raisons sont-elles suffisantes pour délaisser Pékin au profit de la diplomatie du dollar taïwanaise ? Assurément oui mais elles ne sont pas isolées d'un dernier motif, diplomatique et relatif à la Chine populaire, qui a, de manière certaine, contribué au départ de ses représentants officiels. Les rapports d'activités de l'ambassade burkinabée à Pékin (1973-1994) proposent une lecture approfondie des relations bilatérales. Transparence ou négligence, ces derniers sont en partie

disponibles aux Archives nationales et révèlent des méthodes chinoises pour le moins curieuses. De nombreux « désagréments » sont ainsi déplorés :

> « violations et disparitions de valises diplomatiques et de courriers personnels, […] hausses anarchiques des loyers [des diplomates et de l'Ambassade] et des salaires des employés chinois » travaillant à l'ambassade burkinabée en Chine, « opacité » des termes des accords « favorisant ainsi des interprétations abusives par la partie chinoise à son seul profit », « humiliation à peine voilée infligée à notre pays […] symptomatique de l'état d'esprit réel de nos amis chinois, capables du meilleur comme du pire [et ayant] le sens de l'égoïsme », « mesures arbitraires qui s'appliquent sans discernement », « pure provocation », « locaux truffés de microphones » et employés chinois soupçonnés de rendre compte aux services de renseignement, sont plusieurs griefs détaillés dans les rapports diplomatiques[5].

Ces mises à l'index, considérables, peuvent être rehaussées dans le bilan des liens d'amitié et de coopération daté du 13 avril 1983 :

> « Les apports publics sont constitués de dons et [de] subventions généralement sinon toujours liés, ils s'accompagnent de publicité tapageuse. Bien qu'engendrant des obligations financières peu contraignantes (taux d'intérêt très bas) ils portent le plus souvent atteinte à la souveraineté [du Burkina Faso] »[6]. À propos d'un forage dans la région de Koudougou, à proximité de la capitale ouagalaise, l'ambassade déclare que la « technique employée par la partie chinoise était plutôt désuète et il était douteux que les équipements utilisés servent à la fin du projet ».

En février 1994, la reconnaissance de Taïwan met fin à la coopération sino-burkinabée. Cet échange diplomatique prendrait donc tout son sens sans la découverte de documents compromettant la nature même du rapprochement Taipei -Ouagadougou. Ces errements diplomatiques sont-ils limités au cas burkinabé ? S'entêtant dans un « rôle sans avenir » (Aurégan, 2011), le Burkina Faso pratique effectivement un jeu instable, puisque la disparition de la République de Chine (agrégée à la RPC) signifierait la fin de cette partie, où chats et souris s'entremêlent sur plusieurs décennies.
En 2010, nombreux étaient celles et ceux, de la présidence aux ministères techniques, qui voyaient cette relation comme anachronique et imputable aux « bakchichs » et/ou à l'« esprit de mendicité » prévalant à Ouagadougou. Une simple question de temps, de jeux et de rivalités d'acteurs ? Il n'en reste pas moins qu'en 2017, ce sont toujours les fonctionnaires taïwanais qui sont présents à Ouagadougou. Pékin semble tout de même intéressé à reprendre du service au Faso, Zéphirin Diabré ayant reçu 4 millions € de la part de la Chine populaire pour acquérir des voitures et autres matériels durant la campagne électorale ayant amené à l'élection présidentielle du 29 novembre 2015[7].

---

[5] Rapport d'activités de l'ambassade burkinabée en Chine, des mois de septembre et d'octobre 1991.
[6] Bilan des liens d'amitié et de coopération entre la République populaire de Chine et la République de Haute-Volta, 13 avril 1983.
[7] Roch Kaboré a été élu avec 53 % au premier tour, devant Zéphirin Diabré (29 %).

À court ou moyen terme, ces éléments auront certainement raison du statut taïwanais en Afrique, et ce faisant, de sa légitimité à l'échelle internationale. À moins que ce ne soit l'inverse ? Combien d'années cet État développé, excellemment intégré économiquement, soutiendra-t-il encore ces États, et par conséquent, sa politique extérieure ? Une aide qui se paie, certes plus « politiquement qu'économiquement » (0,15 % de son PNB environ), mais qui met obligatoirement à mal la *realpolitik* du président Ma Ying-jeou. Un statut ambigu, paradoxal et contre toute rationalité – puisque Taïwan est membre de l'OMC, mais pas de l'OMS par exemple – et qu'il conviendra, éventuellement, un jour de modifier : une Chine, trois systèmes…

Pour le voisin ivoirien, deuxième étude de cas liée au double jeu sino-taïwanais sur le continent, la transition s'est également faite en douceur mais pour des raisons plus complexes – bien qu'un chèque octroyé par Pékin ne peut être exclu. L'unique reconnaissance de la Chine populaire s'est faite en 1983. Pourtant, durant plus de vingt années (1960-1983), Félix Houphouët-Boigny et ses représentants n'ont cessé d'invectiver la « Chine rouge », avant de prendre note de son nouveau statut au début des années 1980, lorsqu'Abidjan entame son premier PAS.

**Carte 3 : La coopération entre le Burkina Faso et les deux Chine**

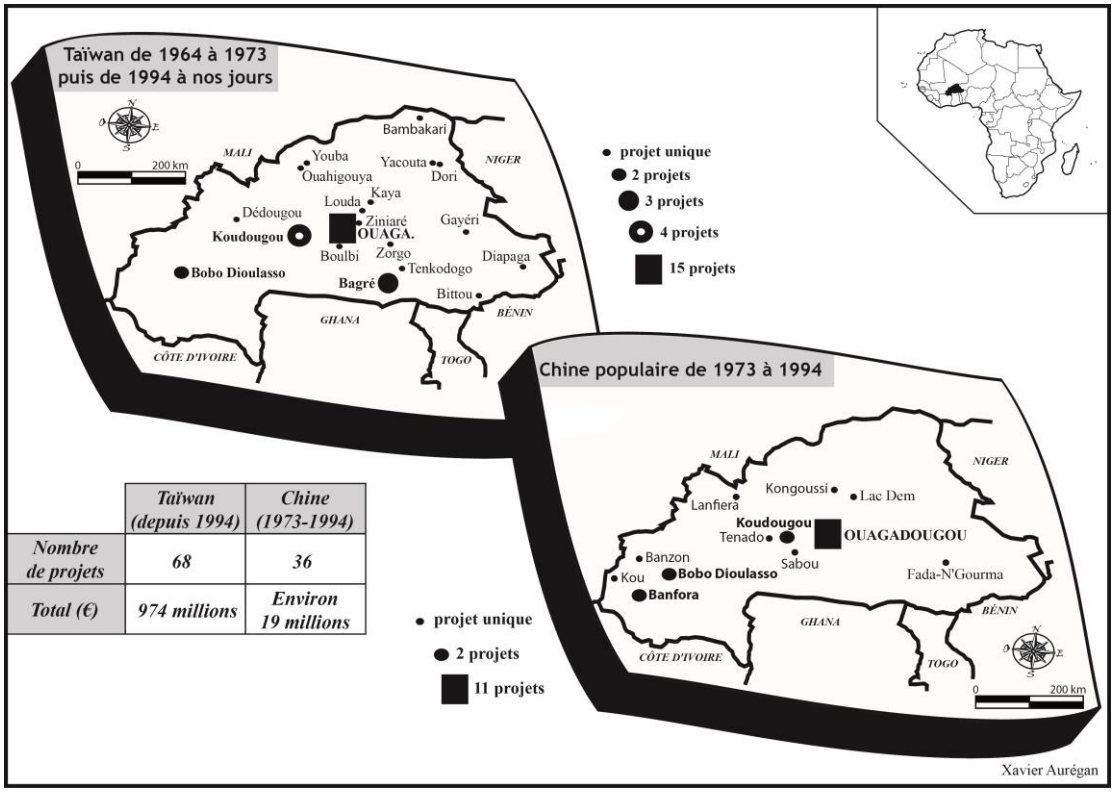


| | *Taïwan (depuis 1994)* | *Chine (1973-1994)* |
|---|---|---|
| *Nombre de projets* | *68* | *36* |
| *Total (€)* | *974 millions* | *Environ 19 millions* |

## LA CÔTE D'IVOIRE : D'UNE CHINE À L'AUTRE, OBLIGATOIREMENT

Le 11 août 1960, quatre jours après l'indépendance, Taïwan fut l'un des premiers États à être reconnu par Abidjan (alors capitale). Plus politique qu'économique, cette relation a tout de même engendré une coopération essentiellement tournée vers l'agriculture. Porte d'entrée chinoise – taïwanaise comme continentale donc –, l'agriculture et le savoir-faire asiatique inhérent à la riziculture sont, avec la Défense (contributions aux mouvements de libération nationale – MLN – dans certains cas), les premiers domaines de coopération entre les deux Chine et les États africains. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire fut l'un des principaux relais politiques taïwanais sur le continent et accueillit, dans les années 1970, la majorité des techniciens agricoles : environ 300 au plus fort de la coopération. Une décennie marquée par l'essoufflement de l'économie ivoirienne, et surtout par l'accession de la Chine populaire au Conseil de sécurité de l'ONU.

Environ 8 500 hectares ont été aménagés et viabilisés en Côte d'Ivoire par les agronomes taïwanais, représentant quelques 400 « fermes tests ». De Korhogo, au Nord, aux zones Agboville/Tiassalé/Songon-Agban et Grand-Bassam/Assinie au Sud, en passant par Yamoussoukro et les plantations personnelles de Félix Houphouët-Boigny, plus d'une trentaine de sites furent retenus et firent l'objet de cette coopération essentiellement marquée par l'implantation de techniques et de variétés rizicoles (Carte 4). L'ananas et la pastèque furent deux autres produits agricoles cultivés par les ingénieurs « chinois », localement encadrés par le Bureau du ministère des Affaires économiques et des missions commerciales, alors situé dans le *World Trade Building* faisant face à la Cité administrative sur Le Plateau. Ces informations, provenant essentiellement d'archives de médias taïwanais, peuvent tout de même paraître démesurées par rapport à l'actuelle coopération sino-ivoirienne. Néanmoins, les entretiens effectués à Abidjan corroborent globalement ce postulat.

Contrairement à Ouagadougou, il ne reste aucun signe de cette relation dans les archives de la primature abidjanaise, et encore moins au ministère des Affaires étrangères (MAE). De fait, ces informations proviennent des archives de médias taïwanais, en l'occurrence, *Taïwan Aujourd'hui* et *Taïwan Info*, partiellement francophones et seuls sites à répondre adéquatement aux nombreuses recherches effectuées[8]. Fragmentaire et incomplète, cette synthèse met en exergue le domaine de coopération de prédilection du partenaire taïwanais en Afrique, l'agriculture. Au cœur de la relation entre Ouagadougou et Taipei, ce secteur primaire, principale source d'emplois et de richesse de l'Afrique subsaharienne, configure l'aide au développement par excellence. Celle-ci fut principalement apportée à

[8] Sur le site *Taïwan Info*, 830 réponses ont été obtenues par les recherches relatives aux termes « Abidjan », « Côte d'Ivoire » et « Ivory Coast ». Sur le site *Taïwan Aujourd'hui*, 1 491 documents ont été parcourus.

travers les centaines de fermes pilotes – dont plusieurs sur les terres d'Houphouët-Boigny (photographie suivante), preuve d'un intérêt majeur et particulier.

Cette aide agricole témoigne d'un besoin local substantiel[9] mais surtout d'excellentes relations politiques et techniques. En somme, un poids diplomatique appréciable et apprécié par les dirigeants taïwanais qui, jusqu'en 1983, voyaient la Côte d'Ivoire et notamment son premier et historique représentant comme le principal rempart idéologique sur le continent. Ce « rempart » anti-communiste s'inscrira pourtant progressivement dans le sillage de la RPC.

Non dénué d'opportunisme, Houphouët-Boigny mena dans le contexte de la guerre froide une politique *a priori* claire et sans ambigüités : celle d'un anticommunisme en phase avec le bloc occidentalo-étatsunien. Dans la décennie 1960, ses déclarations sont explicites et ne souffrent d'aucune langue de bois.

Chronologiquement, ces citations sont comprises entre janvier 1965 et 1967, année de la reconnaissance de… l'État soviétique, qui correspondra avec Abidjan jusqu'en 1969, puis à partir de 1986, soit trois années après la victoire diplomatique remportée par Pékin. Ainsi, en janvier 1965 Félix Houphouët-Boigny déclare sobrement que « l'unité nationale est indispensable pour nous renforcer contre la convoitise de la Chine rouge ». Quatre mois plus tard, le message est plus virulent, le président ivoirien estimant que la tentative d'assassinat à l'encontre de son homologue nigérien, Hamani Diori, est une entreprise d'endoctrinement par la force du monde entier, « y compris les peuples africains ».

Les communistes chinois, en persévérant sur cette voie et en « poursuivant leurs actes de barbarie [seront punis par] Dieu [qui] les enverra en enfer ». En mai, sa représentation sur l'assassinat de Pierre Ngendandumwe, éphémère Premier ministre burundais, est également très orientée et ne se soucie guère du résultat de l'enquête, en « soulignant que le régime communiste chinois a voulu remplacer les dirigeants africains avec des hommes serviles qui ouvrent les portes de l'Afrique pour la Chine rouge ». Une manière de

[9] Dans le domaine agricole, la Côte d'Ivoire aurait été autosuffisante comme le relate un article de *Taïwan Aujourd'hui* : *La coopération avec le Tiers Monde*, Taiwanauj.nat.gov.tw, 1er mars 1997, http://taiwanauj.nat.gov.tw/ct.asp?xItem=72179&CtNode=1586

dédouaner les États-Unis[10] ? Le 1er septembre, il décrit « les communistes chinois comme intransigeants et inhumains, avec un mépris absolu de la dignité individuelle et humaine ».

En octobre, il conclut une année 1965 résolument sinophobe, en déclarant que le régime chinois (populaire) « prétend respecter les gouvernements africains, mais en même temps, il engage des actions belliqueuses, belligérantes et subversives, paie des tueurs et tente de réaliser, par des assassinats, des changements au sein des gouvernements qu'il n'approuve pas ». Une phrase que pourraient prononcer celles et ceux accusant la France de néocolonialisme en Afrique…

En mai 1966, il pointe désormais la Chine continentale et populaire comme « le plus grave danger à long terme pour l'Afrique ». Le 1er août, précédant de plusieurs décennies les apôtres de la théorie néo-colonisatrice chinoise, il voit en la « faim de la Chine communiste pour ce continent vide » un grave danger et reprend ce leitmotiv, non dénué d'élégance, quelques mois avant de reconnaître Moscou : « les Chinois sont pressés par leur expansion démographique. Ils sont à la recherche de l'espace. C'est pourquoi ils sont attirés par le vide de l'Afrique »[11].

En Côte d'Ivoire, suivre la ligne politique virulente défendue par le chef d'État était la mission de Camille Alliali, premier ambassadeur ivoirien en France et ayant par ailleurs occupé plusieurs portefeuilles, dont celui des Affaires étrangères. Le ministre Alliali fut un des acteurs privilégiés de la rivalité américano-soviétique et sino-taïwanaise, notamment à New York lors des assemblées onusiennes. Le 12 octobre 1965, paraphrasant son président, il « accuse le régime de Pékin de mener une campagne de subversion et d'assassinat [d'acteurs politiques] par des tueurs à gages dans les pays africains ». Le 16 novembre, son futur successeur, Arsène Usher Assouan, alors délégué permanent de la République de Côte d'Ivoire (RCI) à l'ONU, réexprime la position ivoirienne et ses diatribes à l'encontre de la Chine populaire lors d'une nouvelle demande chinoise d'accession à l'Organisation internationale :

> « Beijing s'est installée dans certains jeunes pays africains qui ont besoin de la paix pour se construire […] ils [les Chinois] ne se soucient pas si la division de l'Afrique

[10] Le meurtre de Pierre Ngendandumwe est attribué à un employé de l'Ambassade des États-Unis, également hutu, mais issu d'un groupe social en rivalité avec les Bahutu du Premier ministre.
[11] Citations issues de divers articles du site Internet de *Taïwan Aujourd'hui* ou *Taïwan Info*, dont l'objectivité et la neutralité restent pour le moins critiquables…

> est le résultat [de leur entreprise d'implantation]. Ils ne se soucient pas s'ils opposent des frères entrent eux. [Le giron de la Chine populaire est un] refuge des mécontents […] dont la seule ambition est de s'emparer du pouvoir par l'assassinat et ainsi briser la philosophie africaine. L'amitié, dans la mesure où Beijing est concernée, est simplement un moyen d'atteindre son objectif. La tolérance, la coexistence, le compromis – ce sont juste des mots pour eux. Seule l'installation du communisme compte pour eux et tous les moyens peuvent être utilisés pour atteindre cet objectif ».

Finalement, A. Usher Assouan conclut en affirmant que :

> « l'ensemble est divisé en deux blocs – ceux pour la République populaire de Chine et ceux des contres. Mais soyons honnêtes, parmi ceux qui votent pour la République populaire de Chine, il y en a beaucoup qui espèrent secrètement que les votes des contres seront suffisants pour maintenir la République populaire de Chine en dehors de l'Organisation des Nations unies. La Côte d'Ivoire entend contribuer à cet objectif »[12].

Ce qu'elle fit effectivement (Carte 1).

L'ensemble des déclarations précédentes n'est pas à rejeter en bloc. La Chine a effectivement soutenu certains régimes ou opposants politiques pour servir ses propres intérêts, diplomatiques et commerciaux notamment. D'ailleurs, la domination occidentale et ses doctrines ne s'appuient-elles pas sur l'utilisation du prolétariat des pays dits « avancés » et des peuples des États dits du « Tiers-Monde » ? À l'inverse, la politique chinoise ne soutient-elle pas ledit prolétariat et les forces anti-impérialistes ? Dans ce cadre, Pékin formait – et continue de le faire mais pour des objectifs différents – un « grand nombre de jeunes africains […] en tactiques de guérilla et de sabotage dans les centres de formation secrets à Harbin en Mandchourie, Nankin [Nanjing] sur le fleuve Yangsté [Yangzi Jiang] et un endroit non identifié dans le Shantung [Shandong], province côtière du Nord de la Chine »[13].

---

[12] *Ivory Coast: Peiping Regime Bent On Domination Of A-A World*, Taiwanreview.nat.gov.tw, 21 novembre 1965, http://taiwanreview.nat.gov.tw/ct.asp?xItem=168944&CtNode=103

[13] *Peiping Trains Africans at 3 Secret Mainland Centers*, Taiwanauj.nat.gov.tw, 7 mai 1964, http://taiwanauj.nat.gov.tw/ct.asp?xItem=170890&CtNode=103

Taïwan, quant à elle, n'a jamais eu les moyens pour former et agir militairement en Afrique. Son action résidait – et réside encore dans deux États africains – à utiliser l'intemporelle et célèbre politique du chéquier. À travers elle, l'agriculture reste le principal levier diplomatico-politique, comme en témoignent les cas ouest-africains. La Chine populaire, reconnue en mars 1983, propose à travers sa coopération avec la Côte d'Ivoire une courte histoire spécifique mettant en exergue des enjeux pluriels, sur de multiples échelles temporelles et territoriales. La présence taïwanaise en Afrique de l'Ouest est dorénavant et majoritairement limitée au territoire burkinabé, qui représente l'un des meilleurs exemples du double jeu sino-taïwanais. Mais l'Association des entrepreneurs taïwanais en Côte d'Ivoire (ASEPCI) est toujours en activité à Abidjan. Elle est présidée par M. Lee, professeur de chinois et ancien coopérant au ministère du Tourisme. Arrivé en Côte d'Ivoire dans les années 1970, il créa par la suite l'entreprise *King Steel*, spécialisée dans l'importation de plastique et à vocation sous-régionale.

La Côte d'Ivoire est le dernier État sous influence française à avoir reconnu la Chine populaire, États ayant joué le « jeu des deux Chine » exceptés. Ces territoires francophones, intégrés dans les Afriques occidentale et équatoriale françaises (AOF et l'AEF) jusqu'en 1958, ont effectivement officialisé leurs relations diplomatiques avec le régime populaire à la suite du général de Gaulle, hormis la Guinée Conakry et le Mali (1959 et 1960). C'est précisément le cas de l'actuelle République centrafricaine, de la République du Congo ou du Bénin, reconnaissant Pékin en 1964, ou de la Mauritanie en 1965. À l'inverse, l'État burkinabé prenait le contre-pied de Paris cette même année en accueillant Taipei[14], avant de reconnaitre la RPC en 1973 et de rétablir des relations diplomatiques avec Taïwan en 1994. Ces exemples corroborent finalement la position d'Houphouët-Boigny, anticommuniste durant le « miracle » ivoirien mais plus pragmatique après la récession économique et lors de la reconnaissance de 1983, sur laquelle quelques éléments de réponse peuvent être proposés.

D'un point de vue économique, l'année 1983 correspond au premier PAS de 1981-1983 censé redresser une économie ivoirienne au bord de la rupture et devant permettre la reprise de la croissance. La dette ivoirienne est au cœur de la réforme et doit être assainie par une forte baisse du déficit du secteur public – assurant alors plus de la moitié du PIB – et par un contrôle tout aussi drastique des dépenses publiques, *de facto* à la baisse.

[14] Le Burkina Faso était alors dirigé par Maurice Yaméogo, proche du progressiste Ghanéen Kwame Nkrumah avec qui il créa une éphémère Union douanière entre 1961 et 1962.

L'austérité provoque des effets « boule de neige » bien connus, puisque le budget de l'État est amputé de moitié – les salaires de ses obligés étant gelés –, le revenu des ménages s'effondre, la faible épargne chute de plus de 70 % en une année (1982 à 1983) et le taux de change s'en trouve surévalué. C'est donc toute l'économie ivoirienne qui se trouve au bord de la banqueroute avec plus de 700 milliards de Francs CFA de pertes entre 1980 et 1982 (équivalent à 533 millions €). Cette situation pour le moins préoccupante est représentée par le PIB et le RNB par habitant divisés par deux, ainsi que les IDE également en régression. Il faudra vingt années pour retrouver les PIB et RNB de 1979.

Concernant le volet politique, il semblerait qu'un certain nombre de faits et de tendances aient directement comme indirectement profité à la reconnaissance chinoise. L'année 1983 correspond, en premier lieu, à l'intronisation de Yamoussoukro comme capitale politique. Quelques jours seulement après l'annonce officielle sino-ivoirienne (19 précisément), la fastueuse et onéreuse Yamoussoukro doit redorer l'image d'un président devant relancer l'économie, directement impliqué dans les scandales de la Logemad, des baux administratifs et de l'affaire Dioulo[15], ainsi que peut-être faire oublier les manifestations du 9 février 1982. Celles-ci ont vu l'émergence d'un leader politique et populaire s'opposant au tout puissant chef d'État : Laurent Gbagbo. Ce dernier profite de cette « soudaine » médiatisation pour créer le Front populaire ivoirien (FPI). Quant à Yamoussoukro, capitale depuis le 21 mars, l'un des premiers bâtiments entérinant son statut politique, sera construit par… la Chine elle-même. 21 mois plus tard, Houphouët-Boigny signe par ailleurs avec Pékin ses premiers accords de coopération économique et agricole (12 et 14 décembre 1984).

En revenant quelques années en arrière, alors qu'une concurrence se fait jour entre différents groupes luttant en interne pour les postes et les fonctions gouvernementales, les observateurs étrangers assistent à « l'effritement de ce qu'il est convenu d'appeler le modèle ivoirien » (Beauchemin, 2005 : 19). La Côte d'Ivoire à l'État démantelé, s'inscrit – ou inscrit – sa politique extérieure dans la mouvance des profonds bouleversements endogènes chinois post-1978. L'année 1983 est d'ailleurs celle de la création, effective, des

[15] L'affaire Logemad-Sogefia (et des baux administratifs) est une escroquerie collective visant à détourner les rentes des locations de logements attribués aux agents de l'État, notamment à Yamoussoukro. Le scandale vise plus précisément la première dame ivoirienne – et par conséquent son mari –, Marie-Thérèse Brou. L'affaire dite « Dioulo », du nom du maire d'Abidjan Emmanuel Dioulo (1980-1985), incrimine le chef d'État qui aurait, ayant la volonté d'écarter un opposant populaire, aisé et principal représentant de la bourgeoisie nationale, mis indirectement en examen le dirigeant du Parti social-démocrate pour abus de biens sociaux. E. Dioulo fut limogé en mars 1985…

comités de villageois instituant des élections libres et directes ; ces « structures de l'autogestion dans les régions rurales » chinoises[16].

Un facteur supplémentaire ayant entraîné la reconnaissance ou infléchi la position houphouëtiste réside éventuellement dans la tournée africaine du ministre des Affaires étrangères Zhao Ziyang : en visitant dix États, dont le Gabon, la Guinée et les deux Congo, Félix Houphouët-Boigny voit-il dans cette démonstration diplomatique l'inextricable montée en puissance pékinoise ? Conjuguée aux réformes chinoises - dont l'adoption de sa Constitution le 4 décembre 1982, l'invention de la doctrine « un pays, deux systèmes » et les trois « non » taïwanais répondant aux « trois liens »[17] (postal, transports et commercial) proposés par Pékin -, la RPC engagée sur une voie davantage consensuelle ne peut plus, en tout état de cause, être refusée par l'homme politique ivoirien.

Le 2 mars 1983, reconnue conjointement à Pékin par Siméon Aké et Wu Xueqian, ministres des Affaires étrangères, la Chine populaire, « seul et légitime gouvernement représentant le peuple entier de Chine », devient l'unique interlocutrice possible, puisque « Taïwan fait partie intégrante du territoire de la République populaire de Chine »[18]. En analysant au mieux la courte déclaration commune, le terme ou le concept de « souveraineté » revient à plusieurs reprises ; ce qui n'est pas pour déplaire au président ivoirien, voyant son territoire partiellement subjugué par les institutions internationales. En souhaitant « développer l'économie » ivoirienne, la Chine populaire arrive à point nommé. La coopération, ou « solidarité » comme les officiels chinois aiment à la nommer, est définitivement et enfin pourrait-on dire, lancée – ainsi que les visites bilatérales afférentes. La relation montera en puissance à l'image du partenaire créditeur mais à l'inverse du récipiendaire, jusqu'à dépasser en termes financiers celle de l'Union européenne ou des États-Unis.

---

[16] *La démocratie à la base*, Chinadaily.com, 24 août 2010, http://www.chinadaily.com.cn/fr/editorial/2010-08/24/content_11196603.htm

[17] Il faudrait y ajouter les « quatre échanges » (culturel, sportif, universitaire et économique) inclus dans la déclaration en neuf points de Ye Jianying, président de 1978 à 1983.

[18] Communiqué conjoint de l'établissement des relations sino-ivoiriennes (http://www.fmprc.gov.cn/eng/wjb/zzjg/fzs/gjlb/2964/2965/t16492.htm).

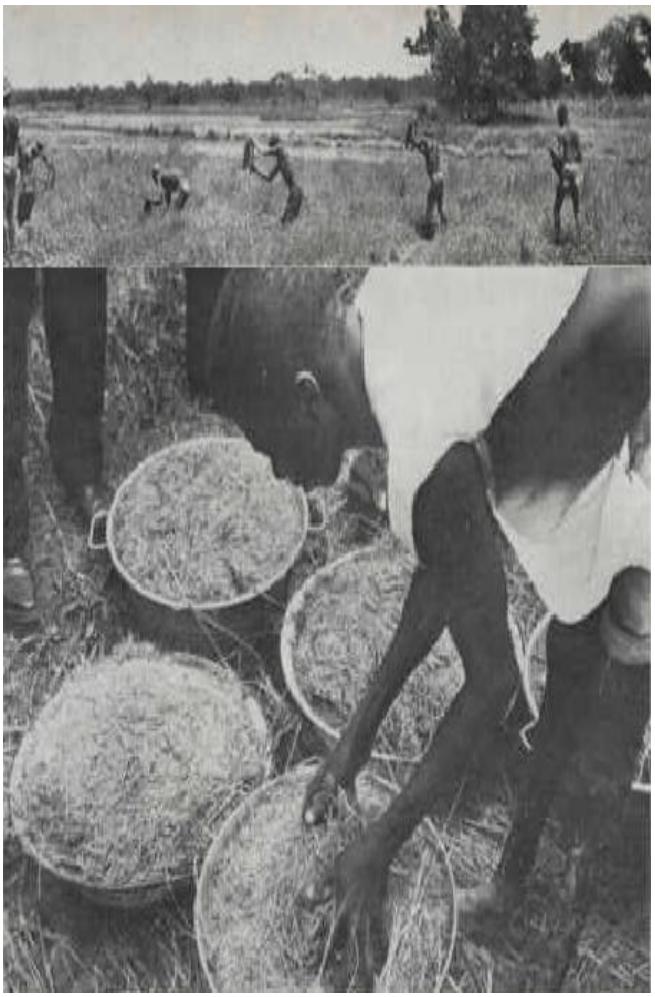

*Travail dans les plantations rizicoles taïwanaises de Félix Houphouët-Boigny dans les années 1960*.

(Source : http://taiwaninfo.nat.gov.tw/ct.asp?xItem=159877&CtNode=124&htx_TRCategory=&mp=4)

**Tableau 2 : Les dates clés de la coopération taïwano-ivoirienne (1960-1983)**

| Visites en RCI | Objet (visites, missions, coopération) |
|---|---|
| 11 août 1960 | Officialisation des relations |
| 8 mars 1961 | Sampson C. Shen, Directeur du *Government Information Office* (GIO) |
| Début 1964 | Yang Chi-Tseng, ministre des Affaires économiques |
| Juillet 1964 | Yang Hsi-Kun, vice-ministre des Affaires étrangères |
| Mars 1965 | Yang Hsi-Kun, vice-ministre des Affaires étrangères |
| 1967 | Yang Hsi-Kun, vice-ministre des Affaires étrangères |
| 27 juillet 1967 | Chiu Nan, Directeur adjoint du GIO |
| Septembre 1969 | Wei James, Directeur général du GIO |
| Octobre 1969 | Yang Hsi-Kun, vice-ministre des Affaires étrangères |
| 31 août 1971 | Yang Hsi-Kun, vice-ministre des Affaires étrangères |
| Mai 1981 | Ku Cheng-kang, président émérite de la Ligue internationale anticommuniste |
| 13 octobre 1981 | Le maire de Taipei visite Dimbokro |
| Octobre 1989 | *China External Trade Development Council* (CETDC) |
| Missions | |
| 16 août 1963 | Agricole |
| Août 1964 | Agricole |
| 20-22 octobre 1964 | Culturelle |
| Avril 1965 | Agricole |
| Mai 1965 | Économique |
| Juillet 1967 | Agricole |
| Mai 1970 | Agricole |
| 1973 | Économique |
| Juillet 1973 | *Ta Tung Industrial Corporation* |
| Novembre 1976 | *Technique* |
| mi-1981 | Agricole |
| Accords de coopération | |
| 22 septembre 1962 | Agricole |
| 6 août 1967 | Agricole |
| 1969 | Technique |
| 31 août 1971 | Commercial |
| 4 décembre 1972 | Commercial |
| 10 avril 1974 | Industrie manufacturière |
| 19 juillet 1979 | Commercial |

| Autres | |
|---|---|
| Non daté | Culture d'oignons (département de Boundiali, ancienne région des Savanes) |
| 26 juillet 1965 | Ouverture du séminaire sino-africain agricole |
| Avril 1967 | Ouverture de la représentation africaine du GIO |
| Août 1967 | Construction d'un entrepôt agricole |
| 27 avril 1968 | L'ingénieur agricole Tsou Ueh-ou est décoré de l'Ordre officiel civil |
| Décembre 1968 | FHB est invité en Chine par un expert du *tai-chi-chuan* |
| Juin 1970 | Le président de l'Assemblée ivoirienne, Philippe Yace, est décoré de l'ordre de l'étoile brillante |
| Mai 1973 | Construction d'une fabrique de conserves d'ananas |
| Mai 1974 | Ouverture d'une représentation du CETDC |
| Juin 1982 | Visite du CETDC et du *Taiwan Shoe Industry Association* |
| 2 mars 1983 | La Côte d'Ivoire reconnaît la Chine populaire |
| Juillet 1987 | Exportation des 50 premières voitures taïwanaises (*Yueloong*) |
| 1996 | Construction d'abris pour les enfants des rues à Abidjan (Fondation bouddhiste *Tzu Chi*) |
| Février 2003 | Évacuation de plusieurs dizaines de Taïwanais |
| Novembre 2004 | Plan d'urgence pour évacuer les ressortissants taïwanais |

**Carte 4 : La coopération entre Taïwan et la Côte d'Ivoire (1960-1983)**

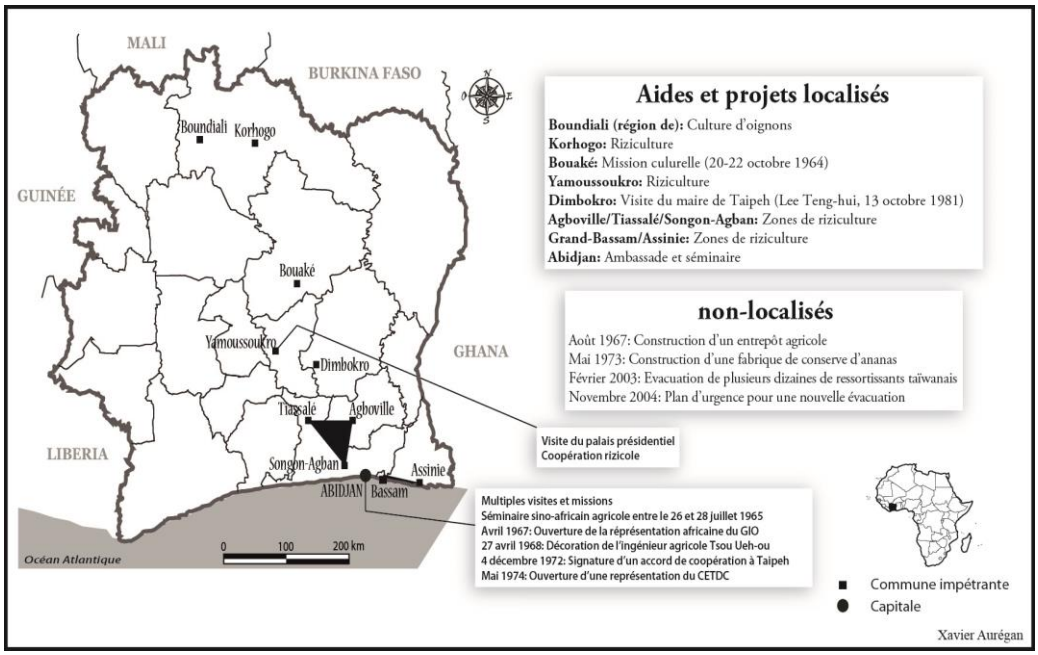

Certains faits méritent également d'être signalés et forment, selon nous, des arguments en faveur de la reconnaissance de la Chine « communiste ». Économiquement, Houphouët-Boigny recherche certainement un contrepoids aux institutions occidentales qui vont signer le « PAS 2 » en août de cette année 1983. Quelques jours avant l'officialisation diplomatique, le Conseil des ministres entérine une série de mesures afin de moderniser le commerce du vivrier. Avec la création des premiers marchés d'intérêt régional, ce sont 1 600 km de routes qui doivent être créées ou améliorées. Bien que nos recherches n'indiquent pas une telle participation chinoise, il n'est pas exclu que l'État asiatique n'ait pas octroyé une aide à cet effet, ni d'ailleurs qu'il n'ait pas offert un chèque afin d'évincer Taïwan, à l'image de ce dernier au Burkina Faso. D'autres évènements historiques rentrent plus ou moins en considération, avec la fin du procès de « la Bande des quatre » fin janvier 1981 ; la publication le 17 août 1982 du communiqué sino-étasunien affaiblissant la position taïwanaise – les États-Unis s'engageant à réduire puis à arrêter leur vente d'armes – ; le début, la même année, des négociations sino-britanniques en vue de restituer Hong-Kong ; et finalement, la préparation début 1983 du voyage du président Mitterrand en Chine.

Si la reconnaissance est certainement le fait de l'agrégation de l'ensemble de ces facteurs, en sus d'une décision personnelle, il est indéniable que l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev en mars 198, a facilité le rapprochement ivoiro-soviétique de février 1986. En ce début de décennie et jusqu'en 1993, Houphouët-Boigny n'est plus l'anticommuniste qu'il fut durant les années 1960 et 1970. Paradoxalement, si la Chine populaire remporte en 1983 deux victoires diplomatiques et emblématiques de la géopolitique africaine (Angola et Côte d'Ivoire), ce n'est pas une période faste pour l'ensemble Chine-Afrique. Au contraire, la Chine est davantage préoccupée par ses enjeux internes qu'externes.

Cette période « denguiste » s'est révélée fondatrice pour le partenariat sino-africain, renouvelé depuis les années 1990 (Aurégan, 2016/a, 2016/b, 2016/c et 2016/d). Pour les officiels ivoiriens, cette recherche endogène d'une Chine généreuse, impliquée et observatrice s'est donc effectuée dans un contexte politique, économique et social délétère. Un contexte où l'État et son principal représentant et organe ne maitrisaient plus totalement les nombreux rouages de sa souveraineté et dans lequel, économiquement comme politiquement, le soutien à Taïwan devenait de plus en plus superflu, politiquement coûteux et donc finalement inutile.

## CONCLUSION

Les exemples du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire mettent en exergue deux relations et deux époques spécifiques avec Taïwan, et relativisent par conséquent la compétition sino-taiwanaise en Afrique en vue des reconnaissances diplomatiques. Avérée, cette compétition ne doit occulter les stratégies, les tendances et les évènements endogènes tant de la Chine continentale (Grand Bond en avant, Révolution culturelle, réformes post-1978), d'Afrique que de Taïwan. À Taipei, la démocratisation, les dissensions internes quant au soutien taïwanais des États africains, ou la première élection de Lee Teng-hui en 1988 sont plusieurs faits et évènements marquants qui mériteraient d'être davantage développés. Si la seconde parenthèse taïwanaise débute justement à partir de 1988, ce n'est pas un hasard.

Il n'en reste pas moins qu'en 2017, Taïwan n'a plus sa place en Afrique. L'île n'a-t-elle formé qu'une parenthèse dans les rapports entre l'Asie, la Chine et le continent africain ? Ou plutôt deux, puisque la diplomatie taïwanaise s'est ainsi redéployée à la fin des années 1980, après la première entre 1958 et 1970. Les échecs consécutifs qu'elle a connus en Afrique depuis 1998 seraient ainsi liés à une agrégation de facteurs, parmi lesquels : les efforts pékinois pour évincer Taïwan, qu'ils soient économiques, politiques et diplomatiques ; un changement de stratégie taïwanais guidé par le coût de cette diplomatie et par le désintérêt populaire interne vis-à-vis de cette politique étrangère éloignée des besoins et quotidiens ; un redéploiement basé sur ses intérêts commerciaux et économiques ; l'inexorable et multidimensionnelle montée en puissance de Pékin ; la fin de la guerre froide avec la dissolution de l'URSS et l'évolution vers un monde unipolaire, maîtrisé par Washington et ses alliés, puis vers un monde multipolaire. Dans ce cadre, Taïwan a peu de cartes à jouer et les partenaires africains ont de moins en moins de raisons à jouer ce double-jeu chinois.

Prédire les futures orientations politiques et diplomatiques taïwanaises est chose peu aisée, le nombre de facteurs interagissant sur ces premières rendant toute prospective hasardeuse. Néanmoins, il paraît peu opportun (pour Taïwan comme pour les États africains), rentable (politiquement et économiquement) et finalement crédible d'évoquer une troisième parenthèse chinoise en Afrique ; celle-ci devenant encore plus anachronique que les deux premières. En situation de « précarité diplomatique », Taïwan doit réinventer d'une manière pro-active sa diplomatie économique et ses rapports avec l'ensemble des membres de l'ONU, en utilisant au moins deux de ses avantages comparatifs : sa position géographique et ses échanges commerciaux.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

AICARDI DE SAINT-PAUL, M. (2004), « La Chine et l'Afrique entre engagement et intérêt », *Géopolitique africaine*, n° 14, 9 p.

ALDEN, C. (2013), "China and the long march into African agriculture". *Cahiers Agricultures*, vol. 22, n° 1. pp. 16-21.

AURÉGAN, X. (2011), « Le Burkina Faso et les « deux Chines », *Outre-Terre*, n° 30, pp. 381-390.

AURÉGAN, X. (2013/a), « La Chine, d'un État honni à incontournable en Côte d'Ivoire », *Croisements*, nº 3, pp. 86-111.

AURÉGAN, X. (2013/b), « Représentations, "intégrations" et organisations : les enjeux des dynamiques migratoires chinoises à Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Monde chinois*, nº 33, pp. 55-66.

AURÉGAN, X. (2016/a), "The Millennium Development Goals and Chinese involvement in French-speaking West Africa: which contributions for which issues?", *African Geographical Review*, Special Issue: From MDGs to SDGs: Africa in the Post-2015 Development Agenda. A Geographical Perspective.

AURÉGAN, X. (2016/b), « Aide, investissements et migrants-investisseurs : les interventions chinoises en Côte d'Ivoire », *Autrepart*, n° 76, pp. 89-108.

AURÉGAN, X. (2016/c), « Temps et non-temps des relations sino-africaines », *Géoéconomie*, n° 81, pp. 177-195.

AURÉGAN, X. (2016/d), Géopolitique de la Chine en Côte d'Ivoire, Paris, Riveneuve Éditions, 386 p.

BEAUCHEMIN, Cris, « Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ? », *Critique internationale*, 2005/3, n° 28, pp. 19-42.

BOUQUET, C. (2008), *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris, Armand Colin, 275 p.

BRÄUTIGAM, D. (2011), *The Dragon's gift: the real story of China in Africa*, Oxford, Oxford University Press, 416 p.

BRAUTIGAM, D. et XIAOYANG T. (2011), « African Shenzhen: China's Special Economic Zones in Africa », *Journal of Modern African Studies*, vol. 49, n° 1, pp. 27-54.

BRAUTIGAM, B. et EKMAN, S. S-M. (2012), "Briefing rumours and realities of Chinese agricultural engagement in Mozambique", *African Affairs*, n° 111/444, pp. 483-492.

BRAUTIGAM, D. (2015), *Will Africa feed China?*, Oxford University Press, 248 p.

CHAPONNIÈRE, J.-R. et GABAS, J.-J. (2012), *Le Temps de la Chine en Afrique – Enjeux et réalités au sud du Sahara*, Karthala, 216 p.

CHAPONNIERE, J.-R. (2014), « L'empreinte chinoise en Afrique », *Revue d'économie financière*, n° 116, pp. 195-212.
CHING-LONG LU, M. (2011), « Nouvelles initiatives de Taiwan en Afrique », *Outre-Terre*, n° 30, pp. 377-379.
COLLEYN, J.-P. et DOZON, J.-P. (2008), « Lieux et non-lieux de Marc Augé », *L'Homme*, n° 185-
186, pp. 7-32.
COURMONT, B. (2008), *Taïwan de l'autre côté du détroit : une île en quête d'identités*, Éditions du Félin, 147 p.
COURMONT, B., LASSERRE, F., et MOTTET, É. (2015), *La Chine et le Monde. Quelles nouvelles relations, quels nouveaux paradigmes?,* Presses de l'Université du Québec – PUQ, pp. 249-269.
KERNEN, A. (2014), « L'Afrique face à la puissance économique de la Chine », *Politique africaine*, nº 134, pp. 5-19.
MADDISON, A. (2006), « La Chine dans l'économie mondiale de 1300 à 2030 », *Outre-Terre*, n° 15, pp. 89-104.
OGUNSANWO, A. (1974), *China's policy in Africa 1958-1971*, Londres, Cambridge University Press, 336 p.
PAIRAULT, T. (2006), « L'illusion confucéenne ou l'impensée économique », *Outre-Terre*, n° 15, pp. 139-144.
PAIRAULT, T. (2010), « Le rôle des investissements directs étrangers entrants et sortants en Chine : une appréciation », *Région et Développement*, n° 31, pp. 119-142.

*ASIA FOCUS #27*

# TAÏWAN EN AFRIQUE : UN ANACHRONISME EN VOIE DE RÉSORPTION ?

**Par Xavier AURÉGAN** / CHERCHEUR INDÉPENDANT AFFILIÉ AU CENTRE DE RECHERCHES ET D'ANALYSES GÉOPOLITIQUES (CRAG), ASSOCIÉ AU CONSEIL QUÉBÉCOIS D'ÉTUDES GÉOPOLITIQUES (CQEG, LAVAL, CANADA)

xavierauregan@hotmail.com

AVRIL 2017

*ASIA FOCUS*
Collection sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférence à l'Université catholique de Lille, et Emmanuel LINCOT, Professeur à l'Institut Catholique de Paris – UR « Religion, culture et société » (EA 7403) et sinologue.
courmont@iris-france.org – emmanuel.lincot@gmail.com

**PROGRAMME ASIE**
Sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférence à l'Université catholique de Lille
courmont@iris-france.org

© IRIS
Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
2 bis rue Mercoeur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org
@InstitutIRIS
www.iris-france.org